

## CONSEIL D'ADMINISTRATION – mercredi 19 juin 2024

Délibération n° 2024 06

## Présents avec voix délibératives :

- Mme Anne BABIAN-LHERMET, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Pierre GERARD, Vichy Communauté, suppléant (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

## Présents:

M. Jean-Luc BLANC, Payeur régional, M. Philippe LONGEVIALLE, Adjoint au Payeur régional, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénié KODJO et M. François TEPPAZ-MISSON, Directeurs Adjoints de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Valérie ESCOT, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, M. Laurent FAURE et M. François BERNASSAU, Conseil départemental de la Haute-Loire, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique », Le quorum étant atteint,

## Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

d'approuver le Compte Administratif (CA) 2023 de la Régie « Auvergne Numérique » qui se résume ainsi :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	А	21 303 931,05	G	49 743 022,68	G-A	28 439 091,63
	Section d'investissement	В	136 436 298,69	н	147 110 232,95	Н-В	10 673 934,26
			+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	С	0,00 (si déficit)	1	36 188 697,14 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	28 511 750,04 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
		=		=		_	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	_ 186 251 979,78	Q=	233 041 952,77	=Q-P	46 789 972,99

A+B+C+D

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de voter le présent compte administratif 2023, joint en annexe au présent rapport et d'arrêter les comptes après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

Le Président,

Bruno FAURE